

**Zeitschrift:** L'Hôtâ  
**Herausgeber:** Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien  
**Band:** 31 (2007)

**Artikel:** Le Jura, paradis de la Suisse?  
**Autor:** Lopinat-Rebetez, Monique  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1064497>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Jura, paradis de la Suisse ?

«Le Jura sera le paradis de la Suisse d'ici dix à vingt ans parce que cette région a la chance d'avoir préservé ses paysages.»<sup>1</sup>

Le paysage en tant que bien que l'on a hérité et qu'on va transmettre : l'idée est plus que jamais actuelle et résulte d'une prise de conscience face à des défis nouveaux pour notre société.

Mais sommes-nous conscients du «capital environnemental et paysager» qui fait justement le succès d'une région comme la nôtre ? *L'Hôtâ* de cette année aborde la question sous différents angles : côté pile, une commune – Soulce – qui prend en main la mise en valeur de son patrimoine (pages 13 à 24), côté face, les innombrables immeubles dignes d'être préservés mais laissés à l'abandon dans chacun de nos villages (pages 47 à 51).

Même si, à tous les échelons, le climat n'est guère propice à la conservation du patrimoine, le Jura peut se donner toutes les chances de rejoindre Monsieur Furer dans ses aspirations. Il est peut-être même en train de se les donner. Un programme d'encouragement à la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens est actuellement à l'étude. Partant du

constat que les noyaux villageois et les centres historiques du canton du Jura sont en train de se dépeupler au profit des quartiers de villas à la périphérie, le Gouvernement jurassien propose un programme qui vise en particulier à augmenter la population dans les centres anciens en favorisant la réhabilitation de 500 logements remarquables du point de vue de la qualité de la vie. Ce projet qui a été retenu par la Confédération comme projet-môdèle pour le développement durable du milieu bâti n'a pas d'équivalent en Suisse. Ce programme précurseur est indispensable au Jura, tant il est vrai que les formes d'urbanisation qui «dévorent le paysage» pèsent lourdement sur les finances publiques. L'extension des surfaces bâties s'est faite à la vitesse d'un mètre carré par seconde ces dernières années dans notre pays. Dans le canton du Jura, selon les statistiques de la superficie 1979/85 et 1992/97, les surfaces d'habitat ont augmenté de plus de 220 hectares, dont 90 pour cent pour permettre la construction de villas. Durant la même période, près de 2500 personnes de plus habitent une villa alors que près de 750 personnes ont quitté les centres anciens.

Compte tenu du vieillissement inéluctable de la population et des pro-

jections démographiques – de plus en plus de ménages d'une ou de deux personnes – on peut s'attendre à une demande accrue en logements bien centrés, accessibles, proches de tous les services. Selon le Service cantonal de l'aménagement du territoire, il faudra construire, dans la période 2000-2020 entre 1500 et 2300 nouveaux logements pour satisfaire la demande attendue en résidences principales. Les communes feraient bien de s'en soucier et de penser leur politique à un peu plus long terme que ce n'est le cas actuellement où la compétition intercommunale est souvent le critère qui prévaut. Elles ont bien sûr besoin d'être aidées dans cette tâche, et c'est bien l'ambition de ce programme cantonal d'encouragement.

Les mesures préconisées sont d'ordre financier, mais pas seulement. Tout en créant des conditions favorables à la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens, elles visent également à éveiller la sensibilité à la protection des sites, par exemple en informant sur les bonnes pratiques et les réalisations exemplaires, ce qui ne peut que réjouir une association telle que la nôtre. L'intention est de favoriser la mise en réseau des différents acteurs et de permettre une intervention plus en amont lors de l'élabora-

tion  
réjo  
tuel  
du 1  
dit  
L  
rénc  
hab  
au  
con  
vie  
que  
soi  
L  
prei  
me,  
con  
puis  
l'an

N  
sau  
et i  
den

<sup>1</sup> Pro  
jurass  
suisse  
Dom  
du pr

## Nécessaire solidarité

tion des projets de construction. Cela réjouit aussi l'ASPRUJ, confinée actuellement dans le rôle peu enviable du perpétuel opposant, comme il est dit ci-contre.

Les bâtiments patrimoniaux bien rénovés et entretenus font la fierté des habitants de ce pays. Ils contribuent au maintien de l'identité et, bien conçus, peuvent offrir des espaces de vie plus prospères, sur le plan social, que certaines zones du «chacun pour soi».

Les Jurassiens auront tout loisir de prendre connaissance de ce programme, dont la base légale sera mise en consultation publique prochainement, puis soumis au Parlement au début de l'année 2008.

Nous sommes sûrs que ce projet saura retenir l'attention. Il est logique et intelligent. Et d'une nécessité évidente.

Monique Lopinat-Rebetez  
Rédactrice responsable de *L'Hôtâ*

<sup>1</sup> Propos de Hans Furer, Bâlois aux ascendances jurassiennes, responsable cantonal de l'association suisse des propriétaires de demeures historiques Domus Antiqua, et propriétaire – avec son frère – du prieuré de Grandourt.

Du côté des instances politiques de ce pays, il souffle un vent contraire aux associations de défense du patrimoine, bâti ou non. On cherche à rogner leurs droits, sous prétexte qu'elles freinent, voire empêchent le développement économique. On les ravale au rang d'éternels opposants. Les lois et les règlements sur l'environnement sont en général bien faits, mais les pouvoirs publics n'ont souvent pas la volonté réelle de les appliquer. Le rôle des associations est alors de veiller à leur respect.

L'ASPRUJ consacre l'essentiel de son activité à l'examen et au suivi des projets de construction. Elle mène cette action en étroite collaboration avec la section Jura de Patrimoine suisse. C'est nouveau. Les deux associations avaient l'habitude de mener leurs affaires chacune dans leur sphère particulière. Cette collaboration pourrait faire école. Intensifier les échanges, instaurer une certaine synergie entre associations, cela pourrait grandement augmenter leur efficience et leur audience auprès du public comme auprès des autorités politiques.

Pour l'ASPRUJ, cette collaboration pourrait s'étendre et s'organiser avec

la section Jura bernois de Patrimoine suisse. Rappelons que les statuts de l'ASPRUJ prévoient qu'elle peut agir dans les six districts francophones du Jura.

Et l'Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises (ASPM) ? Elle vise les mêmes buts que notre association, dans un environnement patrimonial très semblable, et la collaboration n'est pas – encore – établie ! Cela procéderait-il d'un certain esprit de clocher qui imprègne encore les mentalités ?

L'émission des énergies et l'individualisme ne profitent qu'à ceux qui rêvent de transformer nos associations en d'inoffensives amicales du patrimoine.

Alors, réagissons, serrons-nous les coudes. Il ne tient qu'à nous que les choses changent.

Pierre Grimm  
Président de l'ASPRUJ